

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration du Fonds des médias du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds des médias du Canada, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des

procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds des médias du Canada au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG S.R.L. / S.ENC.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 5 juin 2012 Toronto, Canada

Fonds des médias du Canada

États de la situation financière (en milliers de dollars)

31 mars 2012, 31 mars 2011 et 1^{er} avril 2010

	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 378 \$	9 509 \$	6 031 \$
Placements	218 712	215 612	185 495
Débiteurs (note 3)	22 753	25 566	24 285
Sommes à recevoir du ministère du Patrimoine canadien	1 148	1 124	4 049
Charges payées d'avance	109	79	69
	245 100	251 890	219 929
Placement à long terme (note 10)	2 490	2 038	2 040
Immobilisations (note 4)	111	101	147
	247 701 \$	254 029 \$	222 116 \$
Passif et actif net			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer (note 6)	3 454 \$	4 188 \$	3 296 \$
Engagements à payer au titre de la production d'émissions	178 876	177 597	154 498
	182 330	181 785	157 794
Actif net			
Actif net investi en immobilisations	111	101	147
Actif net grevé d'affectations d'origine interne (note 5)	34 522	33 783	42 462
Actif net non affecté	30 738	38 360	21 713
	65 371	72 244	64 322
Engagements, garanties et éventualités (note 9)			
	247 701 \$	254 029 \$	222 116 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Président du conseil



Présidente du comité de vérification

États des résultats

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

	2012	2011
Produits		
Apports d'entreprises de distribution de télédiffusion	218 241 \$	214 227 \$
Contributions du ministère du Patrimoine canadien (note 1)	134 146	134 146
Recouvrements d'investissements dans les productions	10 265	9 502
Intérêts créditeurs	2 779	1 797
	<hr/> 365 431	<hr/> 359 672
Charges		
Engagements au titre de la production d'émissions	355 346	334 492
Partenariats avec l'industrie	1 074	756
Frais généraux et frais d'administration	5 278	6 138
Administration des programmes	10 548	10 304
Amortissement	58	60
	<hr/> 372 304	<hr/> 351 750
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(6 873) \$	7 922 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

États de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation d'origine interne (note 5)	Non affecté	Total
2012				
Actif net à l'ouverture de l'exercice	101 \$	33 783 \$	38 360 \$	72 244 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(58)	–	(6 815)	(6 873)
Investissement en immobilisations	68	–	(68)	–
Affectations d'origine interne (note 5)	–	739	(739)	–
Actif net à la clôture de l'exercice	111 \$	34 522 \$	30 738 \$	65 371 \$

	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation d'origine interne (note 5)	Non affecté	Total
2011				
Actif net à l'ouverture de l'exercice	147 \$	42 462 \$	21 713 \$	64 322 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(60)	–	7 982	7 922
Investissement en immobilisations	14	–	(14)	–
Affectations d'origine interne (note 5)	–	(8 679)	8 679	–
Actif net à la clôture de l'exercice	101 \$	33 783 \$	38,360 \$	72 244 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(6 873) \$	7 922 \$
Éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie		
Amortissement	58	60
Gain sur placement à long terme découlant d'un ajustement à la juste valeur	(452)	–
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	2 813	(1 281)
Sommes à recevoir du ministère du Patrimoine canadien	(24)	2 925
Charges payées d'avance	(30)	(10)
Créditeurs et charges à payer	(734)	892
Engagements à payer au titre de la production d'émissions	1 279	23 099
	(3 963)	33 607
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Remboursement d'un placement à long terme	–	2
Acquisition d'immobilisations	(68)	(14)
Acquisition de placements, montant net	(3 100)	(30 117)
	(3 168)	(30 129)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(7 131)	3 478
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	9, 509	6 031
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	2 378 \$	9 509 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

Le Fonds des médias du Canada (le « FMC ») est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Le mandat du FMC consiste à soutenir la création d'applications logicielles et de contenus canadiens populaires et novateurs pour les plateformes numériques actuelles et émergentes par l'intermédiaire d'un soutien financier et de recherches sur l'industrie.

Le FMC est régi par un conseil d'administration, lequel est constitué de sept administrateurs nommés par deux organismes membres, soit i) la Coalition canadienne pour l'expression culturelle, qui représente les câblodistributeurs et les distributeurs par satellite canadiens et qui nomme cinq administrateurs, et ii) le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien (le « Ministère »), qui en nomme deux.

Le FMC accorde un soutien financier aux industries canadiennes de la télévision et des médias numériques dans le cadre de deux volets de financement. Le volet convergent appuie la création d'émissions de télévision et de contenus destinés aux médias numériques convergents, que les Canadiens peuvent consommer partout et en tout temps. Le volet expérimental favorise le développement d'applications logicielles et de contenus novateurs et interactifs destinés aux médias numériques. L'administration des dossiers est assurée par l'Administrateur des programmes du FMC, Téléfilm Canada (« Téléfilm »).

Le 1^{er} avril 2011, le FMC a adopté de manière anticipée les normes comptables pour les organismes sans but lucratif. Les présents états financiers sont les premiers états dressés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

Selon les dispositions transitoires des normes comptables pour les organismes sans but lucratif, le FMC a adopté les changements de manière rétrospective, sous réserve de certaines exemptions permises aux termes de ces normes.

La date de transition est le 1^{er} avril 2010 et toutes les informations comparatives ont été présentées en appliquant les normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

Aucun ajustement n'a été apporté à l'actif net au 1^{er} avril 2010 et il n'y a pas eu d'excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice clos le 31 mars 2011 par suite de la transition aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

1. Nature des activités

Les états financiers ci-joints présentent la situation financière et les résultats des activités du FMC.

Le FMC a, aux termes de l'Entente de contribution, reçu 134 146 \$ du Ministère pour l'exercice clos le 31 mars 2012 (134 146 \$ en 2011).

Le FMC reçoit des montants d'entreprises de distribution de télédiffusion qui, comme l'exige le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »), doivent affecter à la production d'émissions canadiennes jusqu'à 5 % de leurs produits annuels bruts tirés de leurs activités de télédiffusion. Conformément aux modalités de leur entente de licence avec le CRTC, ces entreprises doivent verser au FMC au moins 80 % de leur contribution globale.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables pour les organismes sans but lucratif, appliquées dans le cadre des principales méthodes comptables décrites ci-après :

(a) Comptabilisation des produits

Le FMC suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions affectées reçues du Ministère et les apports non affectés reçus d'entreprises de distribution de télédiffusion. Selon la méthode du report pour la comptabilisation des apports, les apports affectés afférents aux charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les contributions reçues du Ministère sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et exigibles. Les apports reçus d'entreprises de distribution de télédiffusion sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Les intérêts créditeurs sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Les recouvrements des investissements dans les productions sont inscrits à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir.

(b) Engagements au titre de la production d'émissions

Les engagements au titre de la production d'émissions représentent la contribution financière du FMC à des projets de production, de développement, de commercialisation, de doublage et de sous-titrage.

Le volet convergent comprend les formes de financement suivantes : supplément de droits de diffusion, participation au capital, avance remboursable et contribution non remboursable.

Le volet expérimental comprend les formes de financement suivantes : investissement récupérable, avance remboursable et prêt sans intérêt.

Toutes les formes de financement sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel le FMC établit que la contribution financière à verser au projet est approuvée. Certaines formes de financement peuvent être recouvrées, notamment les participations au capital, les avances remboursables, les investissements récupérables et les prêts, si certains critères de l'entente de financement sont respectés. Comme il est incertain que ces critères soient respectés dans le cadre du projet et qu'il est impossible de déterminer le montant réel et le moment du recouvrement de ces formes de financement, aucun montant n'est comptabilisé dans les états financiers du FMC jusqu'à ce que les critères soient satisfaits et que les montants soient connus.

Dans certains cas, les montants qui sont réellement versés diffèrent de ceux de l'engagement initial. Des ajustements sont apportés lorsque de tels écarts sont constatés. Au cours de l'exercice, des ajustements totalisant 235 \$ (1 630 \$ en 2011) liés aux suppléments de droits de diffusion et des ajustements totalisant 4 161 \$ (1 359 \$ en 2011) ayant trait aux participations au capital, aux investissements récupérables et aux avances ont été inscrits en rapport avec des exercices antérieurs.

(c) Immobilisations

Les immobilisations du FMC sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et sur la durée de vie utile estimative des actifs, de la façon suivante :

Matériel	De 20 % à 30 %
Mobilier de bureau et agencements	20%
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

Les coûts des logiciels sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

(d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de FMC consiste à présenter les soldes bancaires dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(e) Financial investments:

Les placements financiers comprennent des bons du Trésor du gouvernement du Canada, des billets à ordre de la province de Colombie-Britannique et des dépôts à terme d'une durée égale ou inférieure à un an.

Les placements à long terme comprennent des billets à terme adossés à des actifs (note 10).

Le FMC a décidé irrévocablement de comptabiliser la totalité de ses placements, y compris son placement à long terme, à la juste valeur.

(f) Instruments financiers

Le FMC comptabilise initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ensuite tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût amorti, à l'exception des placements et du placement à long terme qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont constatées à l'état des résultats.

Les actifs financiers qui sont ultérieurement évalués au coût amorti comprennent les débiteurs et les sommes à recevoir du ministère du Patrimoine canadien. Les passifs financiers qui sont ultérieurement évalués au coût amorti comprennent les créditeurs et charges à payer ainsi que les engagements à payer au titre de la production d'émissions.

Les instruments financiers évalués au coût amorti sont ajustés à l'aide de frais de financement et de coûts de transaction. Tous les coûts de transaction sont constatés au poste Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges pendant la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les actifs financiers sont soumis à des tests de dépréciation annuels, à la clôture de l'exercice, s'il y a des indices de dépréciation. Dans ce cas, le FMC détermine s'il existe un changement défavorable important dans le montant ou le moment attendu des flux de trésorerie futurs tirés de l'actif financier. S'il existe un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite afin de correspondre à la valeur la plus élevée parmi les suivantes : la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, le montant qui pourrait être réalisé en vendant l'actif financier ou le montant que le FMC s'attend à réaliser en exerçant ses droits sur tout actif affecté en garantie. Si les événements et les circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, la perte de valeur sera reprise à hauteur de l'amélioration.

(g) Répartition des frais généraux et des frais d'administration

À l'état des résultats, le FMC ne ventile pas ses frais par fonction.

(h) Recours à des estimations

L'établissement d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. La valeur comptable des placements à long terme constitue un élément important qui est soumis à de telles estimations et hypothèses.

3. Débiteurs

	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Débiteurs	22 768 \$	25 590	24 303 \$
Moins la provision pour créances douteuses	15	24	18
	22 753 \$	25 566 \$	24 285 \$

4. Immobilisations

31 mars 2012	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel	300 \$	219 \$	81 \$
Mobilier de bureau et agencements	15	10	5
Améliorations locatives	131	106	25
	446 \$	335 \$	111 \$

31 mars 2011	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel	291 \$	248 \$	43 \$
Mobilier de bureau et agencements	15	7	8
Améliorations locatives	131	81	50
	437 \$	336 \$	101 \$

1^{er} avril 2010	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel	287 \$	215 \$	72 \$
Mobilier de bureau et agencements	16	5	11
Améliorations locatives	120	56	64
	423 \$	276 \$	147 \$

5. Actif net grevé d'affectations d'origine interne

	Solde au 31 mars 2011	Transferts	Solde au 31 mars 2012
Règlement des charges d'exploitation du FMC advenant sa dissolution	9 992 \$	– \$	9 992 \$
Documentaires d'auteur de langue anglaise 2010–2011	2 191	(2 191)	–
Financement des programmes 2011–2012	21 600	(21 600)	–
Financement des programmes 2012–2013	–	24 530	24 530
	33 783 \$	739 \$	34 522 \$

	Solde au 1 ^{er} avril 2010	Transferts	Solde au 31 mars 2011
Règlement des charges d'exploitation du FMC advenant sa dissolution	6 555 \$	3 437 \$	9 992 \$
Documentaires d'auteur de langue anglaise 2010–2011	–	2 191	2 191
Financement des programmes 2010–2011	35 907	(35 907)	–
Financement des programmes 2011–2012	–	21 600	21 600
	42 462 \$	(8 679) \$	33 783 \$

Le conseil d'administration a réservé à des fins particulières des sommes qui ne sont disponibles à aucune autre fin sans son autorisation préalable.

Le 7 mars 2012, le conseil d'administration a approuvé le virement de 24 530 \$ (21 600 \$ le 25 novembre 2010 pour l'exercice 2011) de l'actif net non affecté à l'actif net affecté afin de fournir du financement supplémentaire relativement aux engagements au titre de la production d'émissions pour l'exercice 2012–2013 (2011–2012 pour l'exercice 2011).

Le 8 mars 2011, le conseil d'administration a approuvé le virement de 3 437 \$ de l'actif net non affecté afin d'augmenter à 9 992 \$ (6 555 \$ le 1^{er} avril 2010) le montant réservé pour le règlement des charges d'exploitation du FMC advenant sa dissolution.

Le 8 mars 2011, le conseil d'administration a approuvé le virement de 2 191 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net affecté pour l'extension du programme de documentaires d'auteur de langue anglaise 2010–2011.

6. Remises gouvernementales

Les créiteurs et charges à payer comprennent des remises gouvernementales à payer de 27 \$ (19 \$ au 31 mars 2011 et 13 \$ au 1^{er} avril 2010), qui incluent des montants à payer au titre des charges salariales.

7. Instruments financiers et gestion des risques

Le FMC est exposé à divers risques en raison de ses instruments financiers. L'analyse qui suit présente l'exposition du FMC à des risques significatifs au 31 mars 2012.

(a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque de ne pas être en mesure de satisfaire à ses besoins de trésorerie ou de s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le FMC gère son risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie prévus et réels et les échéances des passifs financiers et en détenant des actifs financiers qu'il est possible de convertir immédiatement en trésorerie. La totalité des investissements du FMC, à l'exception du placement à long terme, sont considérés comme aisément réalisables puisqu'ils peuvent être rapidement transformés en espèces, et ce, en un montant se rapprochant de leur juste valeur. Il n'y a eu aucun changement dans l'exposition au risque par rapport à 2011.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations. Le FMC est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs. Le FMC évalue les débiteurs de manière continue, en se fondant sur les montants qu'il est quasiment certain de recevoir.

(c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque touchant le résultat du FMC et découlant des fluctuations des taux d'intérêt et du degré de volatilité de ces taux. Le FMC est exposé au risque de taux d'intérêt et à son incidence sur les intérêts créditeurs. Ce risque est faible, car les intérêts créditeurs ne représentent pas une composante importante du total des produits.

Le rendement des titres à revenu fixe varie de 0,73 % à 1,10 % (de 0,97 % à 1,18 % en 2010) et leurs échéances vont du 1^{er} avril 2012 au 14 décembre 2012 (du 14 avril 2011 au 24 novembre 2011 pour l'exercice 2011). En règle générale, la valeur des titres à revenu fixe augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et fléchit lorsqu'ils montent. La valeur des titres varie en fonction des faits qui surviennent au sein des entreprises ou des gouvernements qui les émettent. Il n'y a eu aucun changement dans l'exposition au risque par rapport à 2011.

8. Opérations entre apparentés et soldes réciproques

Au cours de l'exercice considéré et de l'exercice précédent, aucun montant n'a été versé à l'égard d'engagements au titre de la production d'émissions envers des sociétés de production qui sont apparentées au FMC du fait de leur représentation, directe ou indirecte, au sein de son conseil d'administration.

9. Engagements, garanties et éventualités

Le FMC est tenu de verser des loyers de 1 536 \$ pour les locaux qu'il loue. La date d'expiration des contrats de location est le 31 mars 2017.

2013	288 \$
2014	303
2015	309
2016	315
2017	321

En lien avec ces contrats de location, le FMC a accepté d'indemniser le propriétaire pour la totalité des dépenses, dommages-intérêts, actions, réclamations ou obligations résultant de tout manquement aux engagements stipulés dans ces contrats ou de l'utilisation ou de l'occupation par le FMC des locaux loués.

Le FMC est tenu de verser des paiements de 10 952 \$ pour des services d'administration de dossiers fournis par Téléfilm, conformément à une entente de prestation de services venant à échéance le 31 mars 2013. Comme il est expliqué dans l'entente de prestation de services, en cas de résiliation, le FMC est tenu de payer certaines dépenses additionnelles qui seront engagées en raison de l'élimination graduelle des services fournis par Téléfilm.

Le FMC a indemnisé ses anciens, présents et futurs administrateurs, dirigeants et employés (les « personnes indemnisées ») des dépenses (y compris les frais juridiques), des jugements et de tout montant que ces personnes engagent réellement ou devraient raisonnablement engager en rapport avec des actions, poursuites ou procédures dans lesquelles elles pourraient être impliquées en raison de leurs fonctions, si elles ont agi avec intégrité et bonne foi en vue de défendre au mieux les intérêts du FMC. En raison de la nature de cette indemnisation, le FMC ne peut faire une estimation raisonnable du risque maximal auquel il est exposé. Le FMC a souscrit une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants en rapport avec cette indemnisation.

Aux termes de l'entente de prestation de services qu'il a conclue avec Téléfilm, le FMC a indemnisé Téléfilm et ses administrateurs, dirigeants, employés, mandataires et autres représentants à l'égard des réclamations, demandes, poursuites, jugements, dommages, pertes, responsabilités, coûts et charges qui pourraient les viser ou qu'ils pourraient subir ou devoir engager en relation avec l'exécution adéquate par Téléfilm des services prévus aux termes de l'entente, avec le non-respect de l'entente par le FMC, avec un préjudice envers

une personne ou un bien attribuable à tout acte de négligence, toute omission ou toute inconduite volontaire de la part du FMC ou, encore, avec tout défaut du FMC de respecter les lois applicables ayant trait aux services. Une indemnité réciproque a été fournie au FMC par Téléfilm aux termes de l'entente de prestation de services. L'assurance responsabilité civile générale du FMC couvre cette indemnité dans sa clause sur la responsabilité contractuelle.

Le FMC est partie à une action en justice survenant dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire le dénouement de cette action, la direction est d'avis qu'elle n'est pas fondée.

10. Placement à long terme

Le FMC détient des billets à terme adossés à des actifs (« BTAA ») reçus en échange de papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») d'un tiers. Le PCAA avait subi une perturbation de liquidité à la mi-août en 2007, ce qui a mené à sa restructuration en janvier 2009. La valeur nominale initiale des BTAA était de 4 000 \$.

Compte tenu du fait que les cours du marché de ces placements ne sont plus disponibles, le FMC a déterminé la juste valeur de son placement au moyen de l'information disponible sur le risque de crédit inhérent aux actifs sous-jacents, des taux d'intérêt du marché pertinents ainsi que du montant et du calendrier prévus des paiements de capital et d'intérêts.

Le FMC a utilisé une approche d'actualisation des flux de trésorerie fondée sur des pondérations probabilistes pour établir la portion de l'ajustement à la juste valeur qui a trait au profil risque-rendement prévu des BTAA, procédant à cette fin à une comparaison avec les rendements du marché. Les meilleures estimations de la direction de la juste valeur des BTAA du FMC au 31 mars 2012 correspondaient à 2 490 \$ (2 038 \$ au 31 mars 2011 et 2 040 \$ au 1^{er} avril 2010). Au cours de l'exercice, le FMC a reçu un remboursement de capital de néant (2 \$ en 2011). Au cours de l'exercice, le FMC a reçu des intérêts de 34 \$ (16 \$ en 2011)